VILLE LES AVIRONS
Vers un territoire durable

LISTE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 13 JUILLET 2023

Par suite d'une convocation en date du **05 juillet 2023**, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS se sont réunis à la Mairie le **treize juillet deux mille vingt-trois, à dix-huit heures**, sous la présidence de **Monsieur Eric FERRERE, Maire** de la Commune.

La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le **05 juillet 2023.**

Il a été procédé à l'appel nominal des conseillers.

Présents : M. Éric FERRERE – M. Alphonse HOARAU – Mme Line Rose BAILLIF – M. Jean Daniel DENNEMONT – Mme Christelle ETHEVE-VADIER – M. Fabrice PAYET – Mme Reine Claude ROPAULD LENCLUME – M. Frédo FERRERE – Mme Nadia ROCHE LESQUELIN – M. Jean Hugues LESQUELIN – Mme Nathalie CALTEAU – Mme Suzie CUVELIER – Mme Marcella MAZEAU – M. Bruno CORÉE – M. Jean Christophe HOAREAU – M. Laurent LENCLUME – M. Stéphane VARCOURT – M. Emile PERMALNAICK – M. René VLODY – Mme Colette ANELARD CADERBY – Mme Annick SEVERIN – Mme Roseline LUCAS – Mme Suzette RIVIERE.

Procurations : M. Pierrot CANTINA a donné mandat à M. Fabrice PAYET – **M. Jean Max ROPAULD** a donné mandat à Mme Reine Claude ROPAULD LENCLUME – **Mme Lise Marie DANDIN** a donné mandat à Mme Marcella MAZEAU – **Mme Marie Hélène RICQUEBOURG** a donné mandat à M. Alphonse HOARAU – **Mme Christine BARET** a donné mandat à Mme Nathalie CALTEAU – **Mme Julie Rose MEZINO** a donné mandat à Mme Line Rose BAILLIF – **Mme Séverine MARA** a donné mandat à Mme Nadia ROCHE LESQUELIN.

Absents : Mme Julia DUBOURG BEGUE – M. Paul FORT – M. Raphaël RIVIERE.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Monsieur Stéphane VARCOURT** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, **Monsieur Stéphane VARCOURT** est désigné pour en assurer les fonctions.

Le Maire a constaté le quorum.

Il a ensuite procédé, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a désigné **Monsieur Stéphane VARCOURT** pour remplir les fonctions de secrétaire.

& &

LISTE DES DELIBERATIONS

NUMERO	INTITULE	DECISION	
		ADOPTE	REJETE
130723_01	**Compte-rendu des décisions** Adoption du procès-verbal de la séance du 12 mai 2023	X	
130723_02	**Contrat de mixité sociale (CMS)** Approbation et autorisation de signature	X	
130723_03	**Contrat local de santé** Approbation Autorisation de signature	X	
130723_04	**RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des emplois** Création d'emplois	X	
130723_05	**Travaux de modernisation du chemin Bateau** Approbation du principe de l'opération Approbation du plan de financement	X	
130723_06	**Aménagement du chemin René Vitry** Approbation du transfert des emprises foncières dans le domaine public communal Approbation du dossier de consultation des entreprises Approbation du plan de financement	X	
130723_07	**Opération Philippe PELOPS – Rue de l'Océan** Cession d'un délaissé de voirie	X	
130723_08	**Portage par l'EPFR de l'acquisition de la parcelle AD 473** Suspension de l'opération	X	
130723_09	**Vente d'une partie de la parcelle AP 268**	X	
130723_10	**Délégation de signature expresse pour délivrer toute demande d'autorisation déposée par un membre de la famille du maire sur la parcelle AR 483**	X	
130723_11	**Motion relative à la réforme de la CDPENAF** Adoption	X	
130723_12	**Motion relative aux violences envers les élus et agents territoriaux** Demande de renforcement des moyens de lutte et de la réponse judiciaire	X	
130723_13	**SPL EDDEN** Rapport du mandataire – Exercice 2022	*Le conseil municipal prend acte du rapport*	
130723_14	**Information du Conseil Municipal dans le cadre de sa délégation de pouvoirs au Maire**	X	

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le secrétaire de séance,

Stéphane VARCOURT

Le Maire certifie que le présent document a été reçu à la Sous Préfecture de ST-PIERRE
LE 20 JUIL. 2023

MAIRIE DE SAVIRONS – ILE DE LA REUNION

Le Maire

Eric FERRERE

Publiée le : 20 JUIL. 2023

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de La Réunion (Tribunal administratif de La Réunion ; 27, rue Félix Guyon, CS 61107, 97404 Saint-Denis Cedex ; Tél. : 02 62 92 43 60 ; Fax : 02 62 92 43 62 ; greffe.ta-st-denis-de-la-reunion@juradm.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.